MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél: 04 77 20 95 59 Fax: 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

<u>Présents</u>: Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, MM. Yves CHOMIER, Christophe POUGHON, Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, MM. Stéphane VIVIER, Norbert LACROIX, Mme Yolaine FREYCENON, M. Olivier VALLET, Mme Caroline CHOPLIN et M. Denis BELLIOT.

Absents excusés: MM. Lucien PACCALLET, Etienne BONNARD et Smail CHERFA.

Secrétaire de séance : M. Christophe POUGHON.

Pouvoirs: M. Lucien PACCALLET à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI.

- 1) Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.
- 2) Suite à la décision du Conseil Municipal du 14 janvier 2019, adoptant à l'unanimité le principe d'une avance financière au projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur le territoire de Saint-Paul-en-Jarez, Madame le Maire a reçu de cette Mairie un projet de convention d'entente entre les Communes partenaires.
 - Ce projet a été transmis aux Conseillers Municipaux avec leur convocation : ils ont ainsi pu constater que la participation de La Terrasse sur Dorlay a un peu diminué (25 000 € au lieu de 30 000 €), ceci s'expliquant par le fait que la Commune de Ste Croix en Jarez a maintenu sa collaboration dans ce projet.
 - Le total de 112 000 € correspond au montant qu'il manquait à St Paul en Jarez pour financer ce projet.
 - M. Poughon s'interroge sur la garantie du remboursement de la somme avancée : le Maire lui répond qu'il s'agit d'une collectivité locale donc que le risque de ne pas récupérer l'argent est très limité voire nul. Par ailleurs, un des objets de cette convention est la fixation des droits et obligations de chacun dont le remboursement des avances financières par St Paul en Jarez aux autres Communes.
 - M. Chomier relève le 5^{ème} paragraphe de l'article 6 qui indique que l'avance remboursable n'interviendra que lorsque l'opération s'équilibrera et sur un nombre d'années indéterminé. Mme le Maire sollicitera des précisions auprès de St Paul en Jarez mais, pour elle, les termes sont très clairs : il s'agit des sommes engagées uniquement par St Paul en Jarez.
 - M. Poughon demande en outre si on a la certitude, dans la durée, que les administrés seront prioritaires auprès des divers praticiens. M. Lacroix rappelle qu'il s'agit d'un projet de territoire, soutenu notamment par l'Agence Régionale de Santé, qui impose des règles de procédure aux thérapeutes.

Madame le Maire propose de reporter l'approbation de cette convention d'entente à une date ultérieure dans l'attente des réponses qu'elle obtiendra auprès du Maire de St Paul en Jarez.

3) Madame le Maire propose, conformément à l'engagement pris en début de mandat électoral, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Le fait que l'Etat actualise les bases, cela procure déjà une recette supplémentaire à la Commune. Pour 2019, les taux suivants sont votés à l'unanimité:

Taxe d'Habitation	15,95 %
Taxe Foncière sur le bâti	29,81 %
Taxe Foncière sur le non bâti	57,20 %

4) Le projet de Budget Primitif 2019 a été envoyé à chacun avec la convocation. Cependant, certains montants ont changé car la Trésorerie a communiqué en Mairie ce matin même les sommes à prévoir en amortissements pour 2019 : les documents modifiés sont distribués aux Conseillers.

Le Maire indique que les prescriptions de la Commission Finances ont été respectées.

En section de fonctionnement, la différence notable est à l'article 6574 (dépenses) en raison de l'augmentation de la participation à l'AFR pour le fonctionnement de la crèche.

En section d'investissement, les principales dépenses sont détaillées :

- Travaux au cimetière
- Achat de parcelles boisées
- Divers aménagements à l'école plus la rénovation d'un studio à l'étage de l'école
- Achat d'un véhicule et de 2 matériels pour les services techniques
- Remise à niveau du réseau de téléphonie
- Achat d'un ordinateur pour la Mairie
- Poursuite du paiement des travaux de rénovation du Musée des Tresses et Lacets
- Poursuite de la réfection des garde-corps sur la place de la Mairie
- Réfection de la passerelle piétonne vers le musée des Tresses
- Rénovation du local "tennis"
- Réfection du chemin de Combe.

En aparté puisqu'on évoque les travaux, Madame le Maire fait part de ses regrets par rapport à ceux prévus à la Maison des Associations. Il est vraisemblable qu'ils seront très difficiles à exécuter en raison de la complexité juridique de la copropriété dont ce lieu fait partie.

En recettes d'investissement, on retrouve 150 000 € correspondants à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice (voté en Conseil du 18/03/2019). Aucuns crédits nouveaux n'ont été inscrits pour les subventions attendues des Administrations car elles sont comprises dans les restes à réaliser de 2018.

Le Budget Primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

Sur interpellation de Mme le Maire, M. Poughon donne l'état d'avancement du dossier "Remise à niveau du réseau de téléphonie". La majorité des abonnements actuels seront remplacés par deux et des antennes seront installées pour transmettre les appels par Wifi. Il s'agit d'un investissement important mais les frais de fonctionnement seront divisés quasiment par quatre. Normalement, en deux ans, on aurait amorti l'investissement.

M. Poughon ajoute également qu'il a assisté à une réunion à St Etienne Métropole au sujet de la fibre optique : il est prévu que ces installations soient faites avec environ 2 ans d'avance.

5) L'attribution des subventions 2019 aux Associations Communales est fixée comme suit :

Association	Montant en € TTC	Vote
ACCA	350 €	Unanimité
ABADER FEYE	350 €	7 voix "pour" 4 voix "contre" (Mme Niebudkowski, MM. Paccallet, Chomier et Vallet) 1 abstention de M. Vivier
ACUF	350 €	11 voix "pour" 1 abstention de M. Parrin
AFR (activités)		En attente des résultats financiers de l'année 2018.
AFR (pour centre de loisirs)	5 700 €	Unanimité
AFR (pour crèche)	39 000 €	Unanimité
APE	8 000 €	Unanimité
CKDT (kayak)	700 €	Unanimité
ESDT Foot	700 €	Unanimité
Loisirs Amitié Doizieux-La Terrasse sur Dorlay	350 €	Unanimité
Maison Tresses et Lacets (Cotisation)	1 200 €	Unanimité
TRUITE du Dorlay	200€	Unanimité
OGEC de St Just en Doizieux	600€	Unanimité (4 enfants pris en compte)

6) QUESTIONS DIVERSES

- a) M. le Maire de Doizieux sollicite l'ensemble des élus communaux pour signer, s'ils le souhaitent, une motion relative au refus du projet de parc éolien sur sa Commune. Chaque conseiller a eu un exemplaire dudit document.
- b) En raison de l'absence de Mme le Maire, M. Chomier est chargé du bornage à faire avec un géomètre le 19 avril prochain (propriété Louat).
- c) Le SDIS informe les Communes que les destructions de nids de guêpes seront désormais payantes pour les particuliers (sauf cas très spécifique de dangerosité).
- d) Madame le Maire souhaite savoir si le groupe a été choisi pour le concert des Z'Estivales 2019 : M. Poughon a commencé un tri mais les propositions sont vastes ; il sera assisté par M. Lacroix.
- e) Il est fait part de l'invitation à la rencontre des Acteurs de la Jeunesse (Mission Locale) sur la thématique "Des invisibles" du 26 avril prochain.
- f) Le planning des permanences pour les élections européennes est arrêté.
- g) Madame le Maire contactera la Présidente de l'Association pour l'inauguration des travaux de rénovation de l'écomusée des Tresses et Lacets. Les dates des 22 juin ou 6 juillet sont programmées. Mme Thévenon propose de s'occuper du buffet qui sera offert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze.